

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉFAI

Embargo jusqu'au 26 janvier 2010, 00h01 TU

La Roumanie doit mettre fin aux expulsions forcées de familles roms

« Nous sommes gitans, c'est pour cela qu'ils ne nous écoutent pas. »

(Monika, mai 2009)

Les autorités roumaines doivent mettre un terme aux expulsions forcées de familles roms et reloger sans délai celles qui vivent depuis des années dans des conditions précaires aux abords de décharges, de stations d'épuration ou de zones industrielles, en périphérie des villes, a déclaré Amnesty International ce mardi 26 janvier 2010.

« À travers tout le pays, des familles roms sont expulsées de chez elles contre leur gré. Elles ne perdent pas seulement leurs maisons. Elles perdent leurs biens, leurs contacts sociaux, leur accès au travail et aux services de l'État, a expliqué Halya Gowan, directrice du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

« Cette politique d'expulsions forcées, sans consultation, avertissement ni relogement appropriés, perpétue la ségrégation raciale et bafoue les obligations internationales qui incombent à la Roumanie. »

Dans sa synthèse, *Treated like waste: Roma homes destroyed, and health at risk, in Romania*, Amnesty International raconte l'histoire d'une expulsion forcée afin de mettre en lumière les conditions terribles qu'endurent les Roms.

En 2004, plus de 100 Roms, dont des familles avec de jeunes enfants, ont été expulsés de force par les autorités municipales d'un immeuble situé dans le centre-ville de Miercurea-Ciuc, la capitale du district de Harghita, situé dans le centre du pays.

La plupart ont été réinstallés par les autorités dans des préfabriqués en métal à la périphérie de la ville, à proximité d'une station d'épuration des eaux. Certains ont décidé de s'installer près d'une décharge, plutôt que de vivre près de la station d'épuration.

Erzsebet, qui habite près de la station avec son compagnon et ses neuf enfants, a décrit à Amnesty International sa vie dans un préfabriqué en métal : *« On est à l'étroit. Lorsque toute la famille va se coucher, il n'y a pas assez de place. On ne peut pas prendre de bain, on ne peut pas se laver. C'est trop petit. On ne veut pas que les jeunes filles se lavent devant leur père. »*

Les préfabriqués et les baraques provisoires sont situés tout près de la station d'épuration, à l'intérieur du périmètre de protection fixé à 300 mètres par la loi roumaine afin de protéger les habitations contre les risques toxiques éventuels. L'absence de protection du droit à la santé constitue une autre violation des obligations nationales et internationales de la Roumanie.

Ilana a déclaré à Amnesty International : *« Cette odeur s'infiltré partout dans les maisons. La nuit aussi [...] les enfants se cachent la tête sous l'oreiller. Elle nous coupe l'appétit. J'avais un bébé, qui est mort à quatre mois [...] Je ne veux pas perdre mes autres enfants. »*

« Le calvaire des familles roms dure depuis six ans. Il est temps désormais que les autorités locales leur

fournissent un logement décent, à proximité des services et des structures, dans un environnement sûr et sain, a déclaré Halya Gowan.

« Il faut que la situation évolue sans tarder. Il faut montrer l'exemple : les expulsions forcées doivent cesser et le droit au logement doit être garanti. Et les autorités de Miercurea-Ciuc peuvent et doivent le faire. »

Amnesty International engage le gouvernement roumain à réformer ses lois sur le logement, afin d'y intégrer les normes internationales relatives aux droits humains, et tout particulièrement les dispositions qui ont trait au logement.

Complément d'information

On compte près de 2,2 millions de Roms en Roumanie, soit 10 % environ de la population totale. La discrimination reste un problème largement répandu, que ce soit au sein de l'administration ou dans la société en général. Ainsi, 75 % des Roms vivent dans la pauvreté alors que cette proportion est de 24 % chez les Roumains et de 20 % chez les Hongrois, la plus importante minorité du pays. L'état de santé des Roms et leurs conditions de vie sont parmi les pires en Roumanie.

Certains Roms vivent dans des constructions permanentes et disposent d'un bail, mais de nombreux autres logements occupés depuis longtemps par des Roms sont considérés par le gouvernement comme « provisoires » et non officiels. Leurs habitants ne possèdent pas de contrat de location et risquent d'autant plus d'être expulsés.

Les expulsions forcées bafouent les normes juridiques régionales et internationales auxquelles la Roumanie a souscrites, telles que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et la Convention européenne des droits de l'homme, qui prévoient que toute personne doit jouir d'un minimum de sécurité d'occupation, qui lui apporte une protection légale contre une expulsion forcée, des actes de harcèlement ou d'autres menaces.

FIN/

Document public